

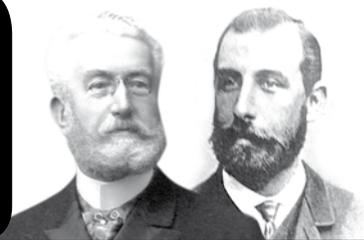
ÉMILE & FERDINAND

Gazette **LORCIER**

2019/3 – 2020/1 | N°33-34

Périodique gratuit

Bureau de dépôt : 3000 Leuven Masspost | P-916169



3 Réflexion

Des avocat-e-s pour le climat à l'aune d'une approche du genre : droit sensible & écoféminisme
Amélie Adam

14 Coach me if you can !

Covid-19
Traverser cette période si particulière
Anne-Laure Losseau

17 Rencontre

Prête-moi ta plume
Patrick Henry

20

Débat

L'avocat doit-il attendre d'être noté pour recueillir le feedback de son client ?

Stanislas van Wassenhove



PRÊTE-MOI TA plume



Publié il y a quelques mois, l'ouvrage *Prête-moi ta plume* compile une centaine de chroniques que **Patrick Henry** a consacrées à des ouvrages non juridiques écrits par des avocats ou magistrats. Nous l'avons rencontré pour qu'il nous explique son projet.

Émile & Ferdinand : Maître Henry, vous venez de publier, sous la marque Larcier, l'ouvrage *Prête-moi ta plume*. Quelle est l'origine de ce projet un peu singulier ?

Patrick Henry : Comme je l'indique dans l'avant-propos du livre, l'histoire commence en 2007 lorsque François Jongen me propose de participer à la rédaction d'un ouvrage collectif intitulé *Droit & Littérature*¹.

Le projet était simple. Les juristes lisent comme ils respirent : demandons-leur donc de nous parler d'un ouvrage littéraire qu'ils aimeraient que tout juriste ait lu.

J'avais choisi *Justice* de Friedrich Dürrenmatt.

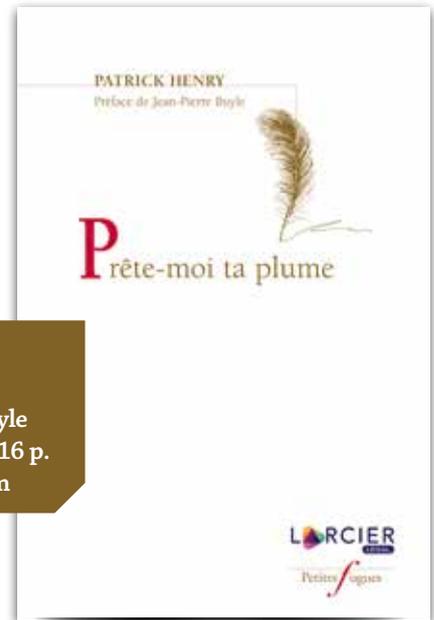
Un avocat réputé entre dans une brasserie huppée, sort calmement un revolver de sa poche et abat froidement un de ses amis, professeur d'université. Il quitte aussitôt le restaurant pour ramener à l'aéroport un ministre étranger qu'il convoyait. Arrêté quelques heures plus tard, il opte pour le silence le plus total. Devant la Cour où il comparaît, il ne dit pas un mot. Il est donc rapidement condamné à une peine de vingt ans de prison.



**Patrick
Henry**

Avocat au Barreau de Liège
Ancien président d'AVOCATS.BE

¹ Anthemis, La Charte et Die Keure, 2008. Un second ouvrage, publié par les mêmes éditeurs, était constitué de contributions de juristes néerlandophones (Recht & Litteratuur).



Prête-moi ta plume
 Patrick Henry
 Préface de Jean-Pierre Buyle
 Larcier – Édition 2019 – 316 p.
 Plus d'infos sur larcier.com

Quelques semaines plus tard, il convoque un jeune avocat à la prison et le prie d'accepter de prendre sa défense. En partant de l'hypothèse qu'il pourrait ne pas être coupable ...

Commence donc un second procès : celui de la vérité, des certitudes trop facilement assises, de ces faits qui, lorsqu'on les éclaire d'un seul côté, ont une étonnante propension à s'emboîter comme on le souhaiterait.

J'avais donc bien aimé cet exercice. Mais je pensais en rester là.

Il arrive que la *Revue de Jurisprudence de Liège, Mons et Bruxelles (J.L.M.B.)* reçoive, outre des ouvrages juridiques, une œuvre littéraire écrite par un avocat. Mon père en avait commenté quelques-unes. Mais cette habitude s'était un peu perdue.

Et voilà qu'au début de l'année 2013, Jean-Marc Rigaux nous adresse son premier recueil de nouvelles. C'est l'occasion de reprendre cette tradition longtemps interrompue.

Puis, coup sur coup, Ferdinand Von Schirach publie *L'affaire Collini*, qui présente certaines similitudes avec *Justice*,

et Alain Lebrun m'adresse deux ouvrages qu'il vient de publier quasi-simultanément.

Un rapide coup d'œil sur le marché du livre montre qu'ils sont nombreux les avocats et les magistrats à publier des œuvres non juridiques : romans, essais, poésies, autobiographies, bandes dessinées ... Ont-ils un regard différent ? Comment éclairent-ils notre réalité, la réalité ?

C'est le début d'une chronique intermittente publiée dans la *J.L.M.B.* sous le titre *Gens de plume, gens de robe*. Puis, très rapidement, d'une autre, plus régulière, publiée dans *La Tribune d'AVOCATS.BE* sous le titre *Prête-moi ta plume*.

Mais Prête-moi ta plume est aujourd'hui un livre. Vous avez donc eu envie de rassembler ces chroniques ?

« Oui, nous arrivions à 100. J'ai d'abord pensé à rassembler ces chroniques pour qu'elles (me) soient plus accessibles. Simplement l'envie d'avoir un objet en mains, puisque la plupart de ces chroniques n'avaient été publiées que sous une forme électronique et, de toute façon, de manière éparse.

Puis je me suis dit que l'ensemble avait une cohérence. Certes, ces ouvrages sont de genres très divers : des romans, des essais, des poèmes, du théâtre, de la bande dessinée, des (auto)biographies, des chroniques..., même des livres d'art.

Les présenter, ce n'est pas seulement compiler 100 recensions éparées, c'est d'abord tracer le portrait, très pointilliste, d'un corps un peu singulier : des hommes et des femmes qui consacrent leurs vies à résoudre les difficultés relationnelles des autres, à les écouter, à tenter de saisir leurs parcours, de comprendre les tourments de leurs âmes, d'y chercher une vérité qui n'est pas nécessairement celle des autres, pour être capables, ensuite, de la restituer. Pour que chacun reçoive justice.

Un point de vue particulier, un autre regard, empreint de solidarité, de dignité, d'humanité.

C'est toujours le projet Droit & Littérature en quelque sorte ?

« Je n'en suis pas tout à fait certain. Ou alors c'en est une variante. Derrière chaque texte, quel qu'il soit, je cherche un peu l'avocat, le magistrat. C'est souvent assez aisé. Si Flaubert

disait « Madame Bovary, c'est moi », ce qui a dû, au moins dans un premier temps, surprendre ses interlocuteurs, pour la plupart des avocats – auteurs dont les œuvres sont commentées dans cet ouvrage, la filiation est assez facile à établir. De quoi faire fantasmer une certaine Delphine...

Le métier d'avocat a cela de particulier (avec quelques autres) qu'il est difficile de le mettre entre parenthèses. Lorsqu'un avocat quitte son bureau, il emmène avec lui les tracas de ses clients. Il s'endort avec eux. Il en rêve. Ils le réveillent.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que lorsqu'un avocat écrit un livre, il soit empreint de cette expérience.

Donc, d'une certaine façon, tous ces ouvrages sont édifiants, signifiants.

Ce n'est pas par hasard que j'ai souhaité que le dernier ouvrage recensé soit le très beau *Si le droit m'était conté*, de François Ost qui, en Belgique, est un des fondateurs du mouvement *Droit & Littérature*.

Il vous est difficile de cacher que vous aimez votre profession...

« Oui, c'est ce que j'ai essayé de communiquer dans l'épilogue de l'ouvrage. J'y parle de trois prêtresses de béton, dues au génie du sculpteur Jean-Michel Solvès, qui ornent mon jardin. Je les décris, immobiles, sévères mais dignes, imperturbables. Endurantes, résistantes, elles restent.

Pourquoi marchent-elles ? Pourquoi marchons-nous ? Où allons-nous ? D'où venons-nous ?

Ce sont des questions que les avocats ne se posent pas. Pas en tant qu'avocats. Face à eux, il y a un homme, une femme, ou quelques-uns. Ils sont là où ils sont. Leur chemin a parfois été ardu. Parfois moins. Ils ont été heureux. Ou malheureux. Ils ont commis une erreur. Ou pas. Ou ils en ont été victimes.

Ils ont besoin d'aide.

Ils ont besoin d'être écoutés. Ils ont besoin d'être entendus. Ils ont besoin de se faire entendre.

Ils ont fait appel à un avocat.

L'avocat les écouterait, essaierait de saisir leurs parcours, de comprendre les tourments de leurs âmes, d'y chercher une vérité qui n'est pas nécessairement celles des autres. Puis il la restituerait. Pour que chacun reçoive justice.

Les avocats forment une communauté à part. Ni médecin, ni psychologue, ni travailleur social. Avec pour seule mission de défendre.

Qu'ont ces prêtresses à me demander ? Qu'essaient-elles de me dire ? Que dois-je voir dans leur regard sans vie ?

Elles sont le chant de l'éternel. Ou au

moins de l'humanité.

C'est aussi ce que dessinent ces cent ouvrages dont je vous ai rendu compte.

L'avocat est, là présent, pour aider un homme à se tenir debout.

Un clin d'œil pour terminer cet entretien ?

« Lorsque j'étais président d'AVOCATS.BE, j'avais une coquetterie. Tous les textes que je produisais comprenaient une contrepèterie. J'ai arrêté ensuite. Il y a un temps pour tout.

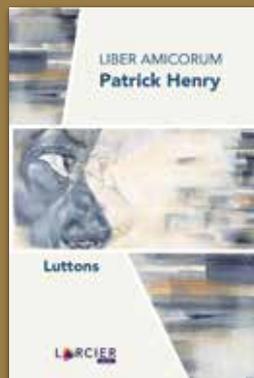
Mais une bonne partie des textes ici reproduits datent de cette époque. Un lecteur averti en vaut deux.

Les fables mentent. Mais qui aimerait qu'une muse le refoule ? ■

POUR MIEUX CONNAÎTRE PATRICK HENRY :

Liber Amicorum Patrick Henry – Lufftons

Sous la coordination de Véronique d'Huart, Robert De Baerdemaeker, François Jongen, Paul Martens et Nathalie Van Damme Larcier – Édition 2019 – 1056 p.



Patrick Henry a une vie si richement diversifiée qu'il fut difficile de trouver un thème commun à proposer aux contributeurs de son Liber amicorum. On a donc choisi la diversité pour célébrer celui dont l'idéal est de porter jusqu'au bout les combats qui lui sont chers et qui a illustré et servi la profession d'avocat en s'intéressant à toutes ses facettes et en siégeant aux fonctions les plus hautes de l'organisation professionnelle, tout en restant fidèle à sa devise : « Lufftons ».

Il sera donc question de droits – de l'homme, des jeunes, de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement, ... –, de l'avocature, avec ses défis, ses devoirs, ses promesses. Mais on ne peut réduire l'hommage à un tel homme à son excellence professionnelle. On traitera aussi de ses autres passions : littérature, football, rock'n'roll et contrepèterie (une de ses manies). S'il y a beaucoup de droit, on constate que, pour autant qu'on leur en laisse la liberté, les juristes sont capables de parler d'autre chose et qu'ils seraient peut-être même des gens cultivés.

Plus d'infos sur larcier.com